

**MINISTRE DE LA COMMUNICATION,  
DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU  
TOURISME**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**



**BURKINA FASO**  
Unité-Progrès-Justice

# **SEMAINE NATIONALE DE LA CULTURE**

**COLLOQUE DU QUARANTENAIRE  
(1983-2023)**

**THEME :**

*« La SNC : 40 ans de parcours, bilan, enjeux, défis et perspectives »*

*18-20 décembre 2024*

**Bobo-Dioulasso**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après l'accession de la Haute-Volta à l'indépendance, la prise en charge de l'héritage culturel a été différemment assumée par les gouvernements successifs du nouvel Etat indépendant. Considéré pendant longtemps comme un secteur « sans rentabilité économique », un « gouffre à sous », le « domaine des investissements à fonds perdus », le domaine de la culture n'a pas bénéficié de toute l'attention que l'on attendrait des pouvoirs publics. Les soubresauts politiques et sociaux ont contribué à plonger les activités d'expression culturelle d'une manière générale dans de longues périodes de léthargie. Pourtant, qualifiée de mine à ciel ouvert par certains, de *soft power* ou encore de pétrole brut dont les produits défient toute concurrence par d'autres, la culture burkinabè est riche de par sa pluralité et sa diversité. Pour l'économiste Guéda Jacques Ouédraogo, « *chaque produit culturel est unique au monde comme la personne ou le peuple qui l'a créé* <sup>1</sup> ».

L'histoire de notre pays nous apprend que la Révolution Démocratique et Populaire (RDP), entre 1983 et 1987, a donné un grand coup de pouce pour l'élaboration d'un début de projet culturel. Cette période a constitué un puissant déclic pour le développement culturel par une véritable libération de la création artistique. En effet, depuis le début des années 1980, l'Etat burkinabè s'est attaché à mettre en place une vision progressiste de développement des valeurs culturelles propres aux différentes communautés présentes sur le territoire national, afin de donner une réelle visibilité à l'identité nationale dans la diversité.

Cette nouvelle vision du rôle de la culture a été une sorte de « muse » pour les créateurs et les hommes de culture qui, à travers leurs œuvres, ont constitué, aux côtés de l'Etat, des forces cohésives chargées de réduire le fossé qui pourrait constituer un frein à l'union entre unité nationale et diversité culturelle. La construction de l'identité nationale au Burkina Faso devrait se faire sur la base du passé commun de la soixantaine d'ethnies qui peuplent son territoire ; une vision défendue par le Trésor Humain Vivant, Maître Titinga Frédéric Pacéré, qui souligne que « *si un pays veut grandir, il doit d'abord connaître le passé de ses hommes* ». C'est dans ce contexte sociopolitique qu'a été créée la Semaine Nationale de la Culture (SNC) en juillet 1983 ; elle a été mise à profit par le Conseil National de la Révolution (CNR) pour matérialiser sa vision politique et idéologique qui était de placer la culture au cœur du processus de construction d'une nation burkinabè socialement intégrée et qui valorise la richesse et la diversité culturelle des communautés qui la composent.

Instituée par décret<sup>2</sup> en 1984 à la suite de l'organisation réussie de la première édition du Grand Prix National des Arts et des Lettres (GPNAL) en 1983 à Ouagadougou, la Semaine Nationale de la Culture visait les principales missions qui lui étaient assignées, à savoir : (i) la découverte et la valorisation du patrimoine artistique et culturel national, (ii) le rapprochement et le brassage harmonieux des différentes formes d'expressions culturelles du Burkina Faso, (iii) la promotion de la création artistique et littéraire au Burkina Faso et (iv) le renforcement de la coopération culturelle internationale.

---

<sup>1</sup> Pourquoi investir dans la culture in rapport de validation p.24

<sup>2</sup> Décret N°84-250/CNR/PRES du 27 juin 1984.

En rappel, l'édition pilote qui s'était tenue à Ouagadougou du 20 au 30 décembre 1983 avait regroupé environ 2000 artistes tant au volet festival qu'en compétitions dans les arts du spectacle, les arts plastiques et la littérature. Dès lors, la manifestation avait suscité de l'engouement auprès des populations et des artistes, et se positionnait ainsi comme un agenda culturel important de notre pays.

Evènement annuel et tournant au départ, la SNC a été érigée en biennale par le gouvernement<sup>3</sup> en 1985, avant de se stabiliser à Bobo-Dioulasso en 1990 en vue de créer les infrastructures nécessaires à sa professionnalisation. De 1983 à 2018<sup>4</sup>, la SNC s'est régulièrement tenue sans discontinuité, offrant des tribunes d'expression à plusieurs milliers d'artistes de tous les horizons, du Burkina Faso comme de sa diaspora, contribuant ainsi à stimuler la créativité artistique, la valorisation du patrimoine culturel national ainsi que le rayonnement de la culture burkinabè aux plans sous-régional, régional et international.

Sur le plan institutionnel, l'administration de la SNC a connu beaucoup de mutations qui ont abouti aujourd'hui à la création d'une Direction générale avec la fusion entre le Secrétariat technique de la SNC et la Maison de la Culture. Cela lui donnera une plus grande opérationnalité, même si son érection en Etablissement public de l'Etat lui assigne une autre dimension à son administration. La réflexion menée entre le Ministère en charge de la Culture et celui en charge des Finances a abouti à la fusion entre la Maison de la Culture Anselme Titianma SANON et le Secrétariat technique de la SNC en 2023 par décision<sup>5</sup> gouvernementale qui crée la Direction Générale de la SNC comme un Etablissement Public de l'Etat, jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie de gestion.

Sur le plan organisationnel, un recadrage de la SNC dans toutes ses dimensions a toujours été envisagé en vue d'apporter des solutions idoines à son fonctionnement. C'est ce qui justifie les multiples rencontres d'échanges organisées par le ministère en vue de rendre la manifestation plus opérationnelle et pour atteindre ses objectifs : séminaire de Matourkou du 22 au 28 avril 1985, réunion des experts du 09 au 11 avril 1997 sur la relecture des textes de la SNC à Bobo-Dioulasso, atelier de réflexion en 1993 à Ouagadougou, réunion des experts chargés de la relecture des textes de la SNC du 09 au 11 avril 1997 à Bobo-Dioulasso, séminaire de Ouagadougou du 21 au 22 octobre 2004 sur le « redimensionnement de la SNC », ateliers de Koudougou et de Banfora qui se sont tenus respectivement du 10 au 13 mai 2016 et du 06 au 09 juin 2016 et plus récemment la tenue des états généraux de la SNC les 04 et 05 octobre 2018 à Bobo-Dioulasso ainsi que le dernier atelier de Bobo-Dioulasso en mars 2023.

Nonobstant les nombreux changements qu'a connus la SNC, elle a résisté tant bien que mal, tout en s'adaptant aux différentes circonstances. Cependant, quelques insuffisances limitent ses capacités : en effet, la gouvernance de ce grand festival culturel n'a pas permis jusque-là d'apporter les innovations nécessaires au fil des années pour s'adapter à

---

<sup>3</sup> Décret N° 85-486/CNR/PRES/MIC du 29 août 1985

<sup>4</sup> La 20<sup>ème</sup> édition de la SNC qui était prévue en 2020 a été reportée en 2023 compte tenu de la crise sécuritaire d'abord et sanitaire ensuite.

<sup>5</sup> Décret N 2023-0421/PRES-TRANS/PM/MEFP/MCCAT portant création de la semaine nationale de la culture (SNC) du 11 avril 2023

l'environnement socioéconomique et culturel en pleine mutation. A titre d'illustration, le contexte de 1985, date à laquelle la SNC a été instituée comme une biennale a considérablement évolué. Au découpage du territoire en provinces, il faut ajouter la régionalisation qui consacre le découpage du territoire en 13 régions et la communalisation intégrale qui confère des compétences aux collectivités territoriales. Cette situation administrative n'est pas encore entièrement prise en compte dans l'organisation de la biennale. A ces éléments liés à la gouvernance du territoire national, s'ajoute un facteur exogène tel que le terrorisme qui contrarie les efforts du développement de l'expression artistique dans les villes et les campagnes.

Ces éléments contextuels n'imposent-ils pas la nécessité de faire une halte, quarante ans après sa création, pour une analyse à la fois rétrospective et prospective afin de dégager les orientations majeures d'une biennale qui s'adapte à l'évolution de la société ? Cette interrogation légitime invite à des réflexions partagées à l'effet de trouver la meilleure alternative organisationnelle qui réponde au mieux aux nouvelles aspirations du peuple burkinabè.

Au demeurant, le contexte sociopolitique actuel, marqué par une volonté incarnée au plus haut sommet de l'Etat de placer la culture au cœur du processus de refondation nationale, offre des perspectives pour des réformes profondes telles que voulues par toutes les parties prenantes. Partant de ce postulat, le département en charge de la culture entend saisir l'opportunité de ce colloque pour susciter des réflexions tant au niveau institutionnel, stratégique qu'organisationnel. Il s'agira de mettre en débat la SNC, 40 ans après sa création, dans un environnement marqué par une émergence de défis pluriels du point de vue social, économique, politique et diplomatique.

Cela invite à un regard aigu sur le passé de la biennale, d'apprécier l'évolution et l'impact de son maillage territorial, d'évaluer sa capacité à participer à la construction d'une nation burkinabè forte et solidaire.

## II. OBJECTIFS DU COLLOQUE

L'objectif central du colloque est d'évaluer le modèle SNC et d'identifier ses forces et ses faiblesses afin de proposer un nouveau contrat aux acteurs culturels, étatiques et non étatiques. De façon spécifique, il vise à interroger :

1. **la contribution de la SNC** au développement socioculturel et socioéconomique du Burkina Faso ;
2. **les modes d'organisation de la SNC** aux niveaux provincial, régional, diasporique et national ;
3. **les catégories et disciplines** retenues et les critères d'évaluation des acteurs en compétition ;
4. **le format de la SNC** susceptible de répondre aux besoins actuels de la société en tant que vecteur de paix, de cohésion sociale, d'éducation à la citoyenneté et à la mondialisation.

En somme, il s'agit de procéder à l'évaluation historique de la SNC, dans son contenu comme dans sa forme et dans ses missions, d'apprécier l'engouement des acteurs culturels, de juger de la pertinence de ce modèle aujourd'hui, d'en évaluer les enjeux, et relever les défis que lui imposent les réalités d'une culture nationale et celles d'une culture sous-régionale, voire mondiale.

### III. AXES DE REFLEXION

Les contributions au colloque peuvent s'inscrire dans l'un des axes ci-dessous (sans qu'ils ne soient exclusifs), susceptibles d'être abordés dans une perspective régionale, nationale et diasporique :

- **Axe 1** : la SNC, cadre de valorisation de la culture nationale et de promotion des créateurs et des créations artistiques ;
- **Axe 2** : Contribution de la SNC dans la construction de l'identité culturelle nationale ;
- **Axe 3** : Langues nationales et promotion de la culture nationale ;
- **Axe 4** : Contribution du GPNAL à l'éclosion de la création artistique au Burkina Faso ;
- **Axe 5** : la SNC comme objet de recherches scientifiques inter et pluridisciplinaires pour une émergence des études culturelles africaines ;
- **Axe 6** : quelle forme organisationnelle pour une SNC au service de l'identité nationale ?

### IV. CALENDRIER

| Rubriques                                                        | Période          |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Lancement de l'appel à communications                            | 15 avril 2024    |
| Rappel de l'appel à communications                               | 15 juin 2024     |
| Date limite de soumission des résumés                            | 30 juin 2024     |
| Notification d'acceptation des projets de communication          | 15 juillet 2024  |
| Date limite de réception des textes des communications acceptées | 10 décembre 2024 |

### V. PRESENTATION DES TEXTES

Les propositions de communications doivent comporter les éléments suivants :

- **une courte notice biographique** comprenant nom et prénoms, adresse électronique et numéros de téléphone, statut professionnel, grade et institution de rattachement pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs;
- **un résumé de la communication** : 300 mots maximum en français avec 4 mots-clés maximum ; il devra spécifier le titre de la communication, l'axe dans lequel elle s'inscrit, l'approche théorique et la démarche méthodologique et les résultats attendus ;
- **normes de rédaction** : Interligne : 1,5 ; police : Times new roman ; Taille : 12 ;
- **contact** : toutes les soumissions et autres correspondances doivent être envoyées aux adresses mail suivantes :
  - [colloque.snc@communication-culture.gov.bf](mailto:colloque.snc@communication-culture.gov.bf)
  - [tontafabas@gmail.com](mailto:tontafabas@gmail.com)
  - [mkohoun@yahoo.fr](mailto:mkohoun@yahoo.fr)

**N.B. une fiche d'inscription pourrait être jointe à l'appel à communications qui devrait permettre aux candidats de s'inscrire directement.**

## **VI. DEROULEMENT DU COLLOQUE**

Le colloque se déroulera du **18 au 20 décembre 2024 à Bobo-Dioulasso**. Il se tiendra en présentiel avec une possibilité de communication en visioconférence.

## **VII. MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les conditions de participation seront précisées dans la réponse aux auteurs dont les communications auront été acceptées.

## **VIII. COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**Président :** Pr Salaka SANOU, Professeur titulaire de Littératures africaines, ancien Secrétaire permanent de la SNC

**Rapporteurs :** - Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme,  
- Madame la Directrice générale de la SNC  
- Un représentant de l'Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou

**Membres :**

Pr Jean-Célestin KY, ancien directeur général du patrimoine culturel, Professeur titulaire en Histoire de l'art, Université Joseph Ki-Zerbo,

Pr Yves DAKOOU, ancien directeur général du Livre et de la lecture publique, Professeur titulaire de Sémiotique littéraire, Université Joseph Ki-Zerbo,

Dr Alain Joseph SISSAO, Directeur de recherche en Littératures africaines, Institut des Sciences des Sociétés, Centre national de la recherche scientifique et technologique (INSS/CNRST),

Dr Souleymane GANOU, ancien directeur des affaires culturelles, sociales et sportives, Maître de conférences en Etudes culturelles africaines, Université Joseph Ki-Zerbo,

Dr Désiré OUEDRAOGO, Conseiller des affaires culturelles, ancien Secrétaire général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme,

Dr Prosper KOMPAORE, ancien Directeur général des affaires culturelles, Maître-assistant, Université Joseph Ki-Zerbo,

Dr Awa TIENDREBEOGO SAWADOGO 2<sup>ème</sup> jumelle, Secrétaire permanente de la Promotion des langues nationales au Ministère chargé de la promotion des langues nationales, Maître de conférences en Linguistique, Université Joseph Ki-Zerbo,

Dr Doti Bruno SANOU, Historien, Centre africain de recherche pour une pratique culturelle du développement (CAD),

Dr Dramane KONATE, sémiologue des cultures et des civilisations, spécialiste en intelligence endogène,

Dr Idrissa ZOROM, juriste administrateur culturel,

Lanssa Moïse KOHOUN, Secrétaire général de la SNC,

Clément Désiré CONOMBO, ancien Secrétaire permanent de la SNC,

Dansa BITCHIBALY, ancien Secrétaire permanent de la SNC,

Sidi TRAORE, ancien Secrétaire permanent et ancien Directeur général de la SNC,

Michel SABA, spécialiste de la diversité culturelle, Président du Conseil d'administration de la SNC,  
Adama SEGDA, Conseillère des affaires culturelles, Secrétaire Générale adjointe du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme  
Moctar SANFO, Conseiller en gestion du patrimoine, responsable du programme Culture.

## IX. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère de la Culture et des Arts, *Livre blanc sur la culture* ; Ouagadougou ; Découvertes du Burkina Faso, MMI .

KY Jean-Célestin, *A propos des arts plastiques à la Semaine Nationale de la Culture* in Tydskrif vir Letterkunde ; University of Pretoria, N° 41, 2004, Eté

OUEDRAOGO, Mahamoudou, *Prolégomènes pour l'action culturelle au sein du ministère de la Communication et de la Culture* ; Ouagadougou, éditions Sidwaya, 1997.

ROUSSEAU, Rémy, *L'émergence de l'artiste au Burkina Faso* in Tydskrif vir Letterkunde ; University of Pretoria, N° 41, 2004, Eté

SALOGO, Inoussa, *Les peintures primées à la Semaine Nationale de la Culture de 1990 à 2018* ; Mémoire de Master, Département d'Histoire et Archéologie, Université Joseph Ki-Zerbo ; 2020.

SANOU Salaka,

- 1993 : *La littérature en langues nationales dans le Grand prix national des Arts et des Lettres* in Actes du Colloque les langues nationales dans les systèmes éducatifs au Burkina Faso, Ouagadougou, INA, CRDI, 1993 pp 167-175.
- 2000 : *Diaspora et culture nationale* in Les Grandes Conférences du Ministère de la Communication et de la Culture. Ouagadougou, Imprimerie de l'Avenir du Burkina, 2000, pp. 57 – 71.
- 2000 : *La littérature burkinabè. L'histoire, les hommes, les œuvres* ; Limoges, Presses universitaires de Limoges, Collection Francophonie ;
- 2003 : *Culture, identité, unité et mondialisation en Afrique* (dir. M. Ouédraogo, S. Sanou) Ouagadougou, Presses universitaires de Ouagadougou, 2003.
- 2004 : *De la philosophie des concours littéraires au Burkina Faso* in Tydskrif vir Letterkunde ; University of Pretoria, N° 41, 2004, Eté

- 2011 : *La littérature burkinabè : une littérature émergente* in Littératures de langue française, vol. 13 ; L'émergence, Jacques Fontanille, Juliette Vion-Dury et Bertrand Westphal (éds), Berne, Peter Lang, 2011.

SOMDA, Nurukyor Claude, *Etudes sur le renforcement des capacités au Burkina Faso, secteur de la culture*, CAPES, Université de Ouagadougou.

THIBAUT, François, *Bienvenue au Burkina Faso, tombeau de l'impérialisme ! La Révolution burkinabé, bilan et perspectives*, HAL Id: dumas-02465029 <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02465029>, Submitted on 3 Feb 2020.